



Paris, le 4 novembre 2024

Lancement de la 7^{ème} édition du Prix Banque de France du microcrédit accompagné et des rencontres régionales du microcrédit

Cette année encore, la Banque de France s'engage en faveur de l'inclusion financière des personnes en difficulté et renouvelle pour une 7^{ème} édition ses Prix du microcrédit accompagné et les rencontres régionales du microcrédit.

Ces prix sont destinés à mieux faire connaître le microcrédit et visent à distinguer des initiatives ou actions régionales exemplaires, novatrices au plan économique, technologique, social, environnemental ou culturel, mises en œuvre depuis au moins 9 mois, grâce à un microcrédit.

Les rencontres régionales du microcrédit, organisées dans chacune des 13 régions métropolitaines entre février et avril 2025, seront l'occasion de mettre en valeur le travail en réseau et les initiatives menées pour favoriser l'accès des plus fragiles au crédit accompagné.

Le microcrédit est un dispositif d'inclusion financière qui s'adresse aux personnes exclues du système bancaire classique du fait d'une insuffisance de revenus ou d'une situation de précarité sociale. Il est destiné à permettre la réalisation de projets ayant notamment pour objectif de faciliter le retour à l'emploi ou la création d'entreprise. Le microcrédit est un crédit de montant limité (8 000€ pour le microcrédit personnel et 12 000€ pour le professionnel).

Comme lors de la dernière édition, deux lauréats seront distingués dans chaque région : l'un dans la catégorie « microcrédit personnel », et l'autre dans la catégorie « microcrédit professionnel ». Les dossiers ainsi primés concourront au prix national remis par le Gouverneur de la Banque de France en juin prochain.

<u>Date limite de remise de candidature</u> : vendredi 31 janvier 2025 à 18h

Modalités :

- **Le concours est ouvert à toute personne physique ou morale bénéficiaire d'un microcrédit souscrit depuis plus de 9 mois**, accompagnée par une association ayant son siège social en France, et domiciliée ou exerçant ses activités dans la région ;
- La candidature doit être **transmise par courriel**, au Correspondant Inclusion Financière de la Banque de France (CORIFxx@banque-france.fr où xx est le numéro du département concerné), sous forme dématérialisée, exclusivement **par la structure accompagnante** impliquée dans le dossier ;

Contact Presse :

Service de presse de la de France : presse@banque-france.fr // 01 42 92 39 00

Retrouvez le règlement, l'ensemble des modalités ainsi que les formulaires de candidature pour ces prix sur [le site Internet de la Banque de France](http://www.banque-france.fr).

La Banque de France au service des particuliers

La Banque de France participe à l'inclusion financière par ses missions de service public aux particuliers : traitement des dossiers de surendettement, droit au compte, gestion des fichiers d'incidents et droits d'accès associés, informations générales sur les problématiques de comptes et frais bancaires, moyens de paiement, microcrédit, etc. (service Infobanque).

Il est possible de contacter la Banque de France via 4 canaux :



À propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez nous [f](#) [t](#) [in](#) [v](#)

Contact Presse :

Service de presse de la de France : presse@banque-france.fr // 01 42 92 39 00